



L'ÉVALUATION DE DEPART

L'évaluation de départ est obligatoire avant la signature du contrat de formation Cette séance d'observations et d'exercices dure environ 45 mins.

Objectif :

Permet de découvrir les connaissances et l'expérience déjà acquises.

Permet d'évaluer les capacités pour l'apprentissage et informer l'élève du nombre d'heures requises pour la formation.

Moyen utilisé :

Evaluation effectuée sur simulateur (agrée par la préfecture) au sein du centre de formation.

Les compétences évaluées :

Les pré-requis en matière de connaissance du véhicule

Les expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route

Les compétences psychomotrices